



GRAND CONSEIL

Interpellation - 24_INT_11 - Loïc Bardet et consorts au nom Députation broyarde - Haras national d'Avenches : quelles prestations à l'avenir pour la race franches-montagnes ?

Texte déposé :

Le 12 janvier dernier, le Gouvernement Jurassien exprimait par communiqué de presse son inquiétude concernant le futur des prestations du Haras national en faveur de la seule race chevaline indigène. Il mentionnait notamment la réduction des achats de chevaux franches-montagnes dans le cadre des mesures d'économie touchant Agroscope, dont fait partie le Haras. Par exemple, en réponse à une question au Conseil national en décembre dernier, le conseiller fédéral Guy Parmelin indiquait la volonté de réduire de 60 à 45 le nombre d'étalons reproducteurs en possession du Haras.

Le Haras national déploie ses activités dans les domaines de la recherche, de la sélection, de la formation et de la promotion de l'élevage suisse de cheval. A son article 25a, l'ordonnance sur l'élevage décrit les missions du Haras. Ainsi, ce dernier « *encourage la diversité génétique de la race des Franches-Montagnes, la met à la disposition des éleveurs in vivo et in vitro et soutient sur le plan technique les autres mesures de préservation de la Fédération suisse du franches-montagne.* »

Or, il semblerait que cette mission en faveur de l'élevage indigène voie son importance diminuer ces dernières années. Par exemple, plus aucun cheval de trois ans n'est accepté pour la formation à Avenches. S'il n'est pas étonnant que le Jura, berceau de la race des Franches-Montagnes et aujourd'hui encore principale région d'élevage, soit le premier à s'inquiéter de cette situation, il est important de rappeler que le Canton de Vaud est concerné à plusieurs titres par son rôle de canton-hôte du Haras national à Avenches et de la seule école professionnelle chevaline romande à Moudon mais également en comptant une filière chevaline dynamique.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Partage-t-il les inquiétudes du Gouvernement jurassien, ainsi que des organisations professionnelles, concernant la diminution des prestations du Haras national en faveur de la race des Franches-Montagnes ?
- Quelles conséquences prévoit-il pour l'élevage indigène et la préservation des lignées suite à la diminution envisagée du nombre d'étalons reproducteurs en possession du Haras national ?
- Envisage-t-il de prendre contact avec les autres cantons concernés et la Confédération afin d'assurer à long terme la préservation de la seule race indigène chevaline et des différentes institutions qui y sont liées ?

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Cosignatures :

1. Blaise Vionnet (V'L)
2. Cédric Weissert (UDC)
3. Gérard Mojon (PLR)
4. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
5. Jean-Franco Paillard (PLR)
6. Marc Morandi (PLR)
7. Marion Wahlen (PLR)
8. Michael Demont (UDC)
9. Nicole Rapin (PLR)
10. Olivier Agassis (UDC)
11. Pierre-Alain Favrod (UDC)
12. Thierry Schneiter (PLR)